

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 02 MARS 2018

Le deux mars deux mil dix-huit à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Présents : Jean Michel de MONICAULT, Luc BAUDRY, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Hervé MOINET, Jacky SABOURIN,

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 6
Nombre de pouvoir : 3
Nombre de suffrages exprimés : 9

Pouvoir : Marie-Annick LE BOURNAULT à Hervé Moinet
Ariane de LAVILLEON à Jean Michel de MONICAULT
Julie TACCOEN à Cyril Garreau.

Absent excusé : Jean François CARRIERE

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte rendu du 02 février 2018**
2. **Budget : orientation BP 2018 (suite conseil du 02 02 2018 en fonctionnement et en investissement)**
3. **Vote des demandes de subventions SNA et département**
4. **Vote des indemnités de conseil du Percepteur**
5. **Barrière de blocage du chemin des vieilles pâtures : vote pour interdire le passage des véhicules à moteur**
6. **Organisation inscription Transports scolaires 2018/2019**
7. **Informations diverses**

• **Nomination un secrétaire : Cyril Garreau**

1) **Approbation du compte rendu du 02 février 2018 : à la majorité de 8 voix pour et une voix contre à cause du point concernant la subvention aux écoles privées.** Le conseil approuve le compte rendu tel que rédigé. Il propose de rediscuter sur ce point en séance.

2) **Orientation BP 2018 (suite conseil du 02 02 2018)**

a. **En fonctionnement**

1. **Vote des indemnités de conseil du Percepteur**

Le percepteur M Gimenez quitte son poste au 1^{er} mars, il est remplacé par M Louge. Le conseil décide à l'unanimité de lui attribuer ses indemnités de fonction à taux plein pour la période passée en 2018. Les indemnités de Monsieur Thierry Louge nouveau percepteur, seront votées en cours d'année.

2. Réajustement des dépenses de Fonctionnement

- b. Chapitre 12 dépenses de personnel : ce chapitre devra être revu suite aux nouvelles de la santé alarmante d'Eric LEBREC. Une réunion doit être organisée avec le centre de gestion pour redéfinir sa fiche de poste de travail et ses possibilités physiques en concordance avec son état de santé.
- c. Ligne 615231, voirie : 1 500 € au lieu de 2 000 € (devis Plourde pour nettoyage des réseaux de récupération des eaux de pluie) → le conseil décide de laisser l'inscription de la somme de 2000€ pour éviter les surprises lors du débouchage de certains tuyaux.
- d. Lignes 6574, subvention aux organismes de droit privé : 2 784 € → le conseil décide de revoir les sommes attribuées compte tenu du débat soulevé sur certaines subventions. Les subventions pour l'école privée Jeanne d'ARC sont révisées à 350 € pour l'OGEC et 350€ pour l'APPEL, en tenant compte du nombre d'élèves inscrit dans cette école (2).

Le conseil après délibération donne son accord à la majorité de 7 voix pour et 2 contre sur les attributions du tableau suivant. La somme à reporter sur la ligne 6574 est de 2 555.00 €

Nom de l'organisme	Subventions 2017	Nbre personnes concernées	observations sur courriers de demandes de subvention 2018	propositions 2018
Accord Eure				-
Amicale pongiste				-
Amis des monuments et sites de l'Eure	44 €	4	la subvention des moulins est reporté sur l'AMSE	100 €
Anciens Combattants	130 €			130 €
Ass Hôpital de Pacy	Prêt des tentes			
Ass sportive Collège Pompidou	20 €	3		30 €
Association des Moulins	52 €		à reporter sur l'AMSE	0 €
Avenir de Ménilles Fanfare	35 €			35 €
Club des nageurs	-	1		
Comité des Fêtes de Croisy	1 000 €			1 000 €
Coop scolaire primaire Ménilles	100 €	9		135 €
Coopérative scolaire école maternelle Ménilles	90 €	2		50 €
Ecole Jeanne d'Arc APEL	150 €	2	2 élèves au lieu de 3	350 €
Ecole Jeanne d'Arc OGEC	150 €	2		350 €
ESVE Athlétisme	-			
Fondation du Patrimoine	55 €			55 €
Papillons blancs de l'Eure	-			
Tennis Club de Pacy	60 €	4		80 €
Vélo club Vernon	-			0 €
Les Floraliés de l'Eure	-			
Karaté club Pacéen	80 €			
BTP CFA	-			
Val 'Eure musicale	100 €			0 €
Vélo club de Pacy sur Eure	60 €	5		100 €
Scouts de France	40 €	2		40 €
Secours Catholique d'Houlbec Coch	50 €			50 €
Association pêche de Ménilles	-			50 €
TOTAL	2 216 €			2 555 €

- e. Ligne 61524 entretien de bois et forêts : les devis reçus se montent 4 000 € au lieu de 4800 € → le conseil décide de maintenir la somme de 4 800€ pour laisser de la marge pour réaliser d'autres travaux additionnels possibles.
- f. Ligne 73111 taxes foncières et d'habitation : cette ligne ne peut pas être renseignée pour

l'instant. Nous sommes en attente des chiffres que la préfecture doit nous envoyer par l'intermédiaire de la direction des finances ; seule information : les bases augmentent de 1.2%, soit une augmentation de 1 368.07 €. Le remboursement de la taxe d'habitation sera intégralement pris par l'état. Il nous faudra maintenant décider de l'augmentation des taux. Normalement nous devrions respecter le principe décidé il y a deux ans, instituant une augmentation très minime de 1%. Ce choix sera fait lors du vote du budget début avril.

- g. Ligne 7411 DGF : la DGF devrait rester stable. Le conseil décide de maintenir la somme de 7 000 €. Ce principe d'estimation ayant par ailleurs été conseillé aux communes par SNA.
- h. **En investissement** : Restitution des décisions proposées par la commission travaux du samedi 17 février et délibération sur les choix des investissements à programmer.

1 **Création d'un cheminement (voie douce) de l'église au pont de Ménilles**

- ✓ **Subvention DETR** : La rédaction du projet est terminée pour la DETR et a été validée par la commission travaux du 17 février. Le dossier de demande de subvention DETR est parti à la sous-préfecture. Nous avons reçu à ce propos les appuis des deux sénateurs auprès de Monsieur le Préfet.
- ✓ **Subvention département** : Celui concernant la demande de subvention au département est en cours de rédaction et les plans de définition du projet vont être engagés début mars. Ils seront réalisés par TPN gracieusement.
- ✓ **Subvention SNA** : Nous avons aussi l'accord de la SNA pour déposer un dossier de subvention au titre des fonds de concours. (Les dépôts doivent être faits avant le 1^{er} Avril)

Cette demande a été formulée en préinscription, auprès de la SNA en novembre 2017 pour la réalisation de l'aménagement d'une voie douce le long de la RD 65 entre le centre de l'église et l'entrée de Ménilles. Le montant estimé des travaux de cet aménagement est de 76 761.00 € HT.

Le plan de financement présenté par le maire devient le suivant :

Financement	cout des travaux subventionnés	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
				(joindre la copie de la décision d'octroi)	
DETR	76 761,00 €				
Département	32 672,00 €				
SNA	76 761,00 €				
Union Européenne					
Subvention D.E.T.R. ; projet de 76 761.00 € HT		30 704,40 €	20/02/2018		40%
Autres subventions de l'Etat : - FNADT					
Région					
Département : projet de 32 672.00 € HT		16 336,00 €	07/03/2018		22%
Fonds de concours SNA ; projet de 76 761.00 € HT		14 000,00 €	02/03/2018		18%
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)					
Sous/Total subventions publiques		61 040,40 €			80%
Autofinancement commune		15 720,60 €			20%
TOTAL					100 %

Cette nouvelle subvention proposée par la SNA aux communes rurales complètera les recettes d'investissement (DETR et Département, voir § précédents) pour réaliser ce projet important pour la circulation des piétons et des cyclistes du centre de Croisy jusqu'à l'entrée de Ménilles au pont sur l'Eure.

Après délibération, le conseil propose à l'unanimité de faire appel au fonds de concours communal de la SNA, pour le projet d'aménagement d'une voie douce piétonnière le long de la RD 65 entre le centre du village jusqu'au pont sur l'Eure à l'entrée de Ménilles dont l'estimation est de 76 761.00 € HT Il demande au maire de rédiger le dossier de demande de subvention pour le faire parvenir à Monsieur le Président de la SNA. Ce fonds de concours peut monter à 20% des dépenses totales HT. L'autofinancement de la commune de Croisy sur Eure sera de 20% (voir le plan de financement ci-dessus)

2.Aménagement de la place du château d'eau, la commission travaux a validé la solution de peinture du château d'eau et a révoqué celle de la démolition. Les subventions de la SNA se montent à 30%. Cette demande a été formulée en préinscription, auprès de la SNA en novembre 2017. Le projet prévoyait soit la destruction de l'édifice, soit sa peinture. C'est cette deuxième solution qui a été retenue. Le montant des travaux de peinture se monte à environ 4 000 € TTC. Le conseil propose aussi de réaliser un aménagement complémentaire de cet espace. Un panneau d'information patrimoniale permettant aux promeneurs de connaître l'histoire de ce château d'eau et du puit qui l'alimente.

Le budget attribué à ce projet se monte à 5 500 € TTC (peinture 4000 € TTC + panneau d'information patrimonial 1 500 € TTC)

✓ **Subventions : aménagement de la place du château d'eau au haut Croisy:**

Une demande de fonds de concours pour projet communal auprès de la SNA a été formulée en novembre 2017 pour la réalisation de l'aménagement du terrain du château d'eau. Le montant estimé des travaux de cet aménagement est de 5 500 € TTC, et comprendra

la restauration des peintures du château d'eau et l'aménagement de cette parcelle. Des panneaux d'explication seront posés pour informer les promeneurs sur l'histoire de ce patrimoine. L'installation d'une table de pique-nique pourra être envisagée.

Après délibération, le conseil propose à l'unanimité de faire appel au fonds de concours communal de la SNA, pour un projet d'aménagement dont l'estimation est de 4 600 € HT et analyser éventuellement d'autres sources de financement complémentaires. Il demande au maire de rédiger le dossier de demande pour le faire parvenir à Monsieur le Président de la SNA. Après versement de la subvention de 30%, la commune prendra à sa charge le résiduel de la dépense soit 3 220 €. Les dépenses et recettes de cet investissement seront inscrites au budget 2018.

3. Restauration du four à pain, point sur le détail financier

Le maire fait l'état des modifications prévues au projet pour une nouvelle estimation des travaux se montant à 7 699.88 € HT (8 757.56 € TTC). Ce montant a fait l'objet de discussion lors de la réunion de la commission travaux qui a émis un avis favorable. Cette estimation sera retranscrite dans le BP 2018 dans le chapitre des dépenses d'investissement si le conseil l'approuve. Le maire rappelle que les recettes de subventions se montent pour le département à 2 700 € et pour la fondation du patrimoine à 3400 € de collecte (dont le don des Mécènes).

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour retranscrire la somme de 8 800 € TTC en investissement au titre de la restauration du four à pain.

4. Restauration de la roue du moulin :

La subvention sur fonds de concours de la SNA nous a été notifiée (30%). Celle du département est en attente (40%). Nous venons de recevoir du département l'accord pour commencer les travaux avant passage officiel du dossier à la commission permanente du conseil départemental. Cette autorisation va nous permettre de respecter les exigences de la SNA de commencer les travaux avant le mois de mai 2018. Il nous faut maintenant faire le choix de l'entreprise qui fera cette restauration. (Gouesnard ou Petroz)

5. Enfouissement des réseaux chemin des Alouettes.

L'ensemble des plans et de l'organisation des travaux est défini. Les travaux devraient démarrer d'ici peu de temps par le forage du passage souterrain de la HTA du haut du chemin jusqu'à la lisière du bois en haut de la cote du VC.5. Les travaux dans le chemin des alouettes seront réalisés à partir du mois de mai. Le maire rappelle que ce projet est géré par le SIEGE pour ce qui concerne l'ensemble des travaux :

- Destruction de la tour du transfo du transformateur,
- Enfouissements HTA, Basse Tension, fibre optique, FT
- Pose de l'éclairage public sur toute la longueur du chemin jusqu'à l'habitation en haut du chemin.

La suite de l'enfouissement est gérée d'une part par ENODIS pour la HTA et d'autre part par FT et ORANGE.

✓ Enfouissement des réseaux FT et Fibre optique jusqu'au HT Croisy

Nous sommes en attente du devis contractuel d'Orange pour l'enfouissement des réseaux.

Ce devis doit nous être envoyé à la mi-mars. L'estimation donnée serait de 40 000 € HT. La SNA nous avait laissé entrevoir la possibilité d'une subvention de 30%. La réponse que nous avons eue est négative. Il en est de même pour les autres sources de financement (SIEGE, DETR et Département) En effet, ces derniers financent déjà 90% du projet.

La seule information que nous avons eue, est le dépôt de demandes de travaux (DICT) pour le remplacement des poteaux bois de France Telecom (12 poteaux en mauvaises état) entre le bas et le haut Croisy. Les questions qui se posent sont :

- Le projet de pose de la fibre en aérien peut-il être modifié sans conséquence sur la planification et les délais programmés des branchements du haut Croisy ? Si nous délibérons sur le choix d'une solution enterrée, qu'el délais pour refaire l'étude du passage de câbles, et du démarrage des travaux, compte tenu que les engins spéciaux ne doivent pas être disponibles comme on le veut ?
- Doit-on privilégier l'enfouissement avec un retard des branchements (peut-être un an voir deux ans ?) ou laisser le projet se dérouler suivant le planning déjà figé et tendu ?
- Finances ? : la discussion porte sur l'annulation des autres investissements : chauffage de l'église 18 000 €, réfection de l'entrée des propriétés derrière l'église (3 700 € TTC), l'aménagement de la parcelle du château d'eau (5 500€ et des subventions s'y raccordant 30%) soit un total d'environ 25 000 € d'économie possible sur les 48 000€ TTC à financer.

Le maire propose de relancer la direction d'Orange pour mieux cerner toutes ces conséquences et le coût de l'opération exacte.

Une réunion du conseil sera alors programmée pour prendre la décision finale.

En attendant ce débat, les autres investissements sont délibérés :

✓ **Chauffage de l'église.**

Le montant de l'installation après remise à niveau du devis de 2011 s'établit à 18 018.00 € TTC. Il comporte deux couronnes de chauffages pour la nef et deux auxiliaires pour le cœur. L'éclairage (Led) est intégré aux supports. Compte tenu de la puissance de l'installation, un nouveau contrat devra être négocié avec ENEDIS pour permettre de fournir la puissance de 27 KW nécessaire au fonctionnement.

Le conseil après délibération donne son accord à l'unanimité pour inscrire la somme de 18 100€ TTC en investissement au titre l'installation d'un nouveau chauffage dans l'église et son éclairage. Il donne aussi son accord pour négocier un nouveau contrat de fourniture électrique permettant de fournir les 27 KW nécessaire au fonctionnement du chauffage. Cet accord sera remis en question en fonction de la position que le conseil prendra sur le projet d'enfouissement de la fibre et des lignes FT jusqu'au haut Croisy.

✓ **Aménagement de l'entrée d'accès aux propriétés derrière l'église**

(Chemin des vieilles pâtures, le long du muret du cimetière). Les devis mettent en avant une dépense de l'ordre de 3 700€ TTC. L'aspect technique de réalisation doit cependant être validé par le syndicat de voirie. (Relance à faire)

Le conseil donne un avis favorable pour que ces travaux de chaussée soient réalisés sous condition d'un accord du syndicat de voirie sur l'aspect technique du projet. L'introduction d'une ligne de dépenses en Investissement de 3 700€ TTC sera inscrite en prévision de la réalisation des travaux. Cette décision pourra être remise en question en fonction de la position que le conseil prendra sur le projet d'enfouissement de la fibre et des lignes FT jusqu'au haut Croisy.

6.Fermeture aux véhicules à moteur du chemin des vieilles pâtures

(Accès au fond de vallée vers Saint Aquilin) :

Le maire présente au conseil les photos de dégradation du chemin des vieilles pâtures sur une grande longueur qui empêche toute utilisation de ce chemin par les randonneurs. Le maire explique que la dégradation vient de la circulation des véhicules tout terrain à moteur.

Ces véhicules appartiennent aux chasseurs qui viennent œuvrer dans des terrains nouvellement achetés sur la commune de Saint Aquilin.

Le conseil municipal de Croisy constate :

- ✓ Que cette parcelle privée de la commune (B 34) n'est plus praticable aux engins à moteur

et devient donc inapte au passage des véhicules à moteur avec danger pour ceux qui l'empruntent.

- ✓ Qu'une partie du parcours est un chemin communal rural qui est impropre à la circulation à moteur.
- ✓ Que l'accès des terrains situés sur Saint Aquilin se fasse par les chemins dédiés aux habitants de Saint Aquilin.
- ✓ Que l'entretien réalisé durant des années par le personnel communal a été anéanti en quelques mois par la dégradation des véhicules à moteur des propriétaires des terrains situés sur le territoire de Saint Aquilin, ce qui porte un grand préjudice aux promeneurs.
- ✓ Que l'écho système qui s'était développé dans ce fond de vallée commence à être anéanti.

Le conseil demande à l'unanimité au maire de faire acte de son pouvoir de police pour fermer à la circulation des véhicules à moteur ce chemin des vieilles pâtures et de mettre en place les barrières adéquates pour empêcher l'accès des véhicules à la parcelle communal de référence cadastrale B34, et pour permettre à ce chemin de retrouver son état d'origine de circulation piétonne et de randonnée. Il demande au maire de rédiger les arrêtés d'interdiction de passage pour garantir cette volonté de ne plus nuire au bon état de ce chemin.

Il demande aussi de signifier par courrier aux propriétaires des terrains sur Saint aquilin que l'accès des terrains doit se faire en priorité par la commune de Saint Aquilin et non par celle de Croisy sur Eure.

- ✓ **Avancement du projet Fibre (alimentation du haut Croisy) :** toujours pas de nouvelles d'Orange sur leur proposition financière de travaux d'enfouissement. La seule information que nous avons eu c'est le dépôt de demande de travaux (DICT) pour le remplacement des poteaux bois de France Telecom (12 poteaux en mauvaises état) entre le bas et le haut Croisy. Cette information confirmerait que le choix d'un réseau aérien serait déjà fait !
- ✓ Il nous faut maintenant savoir si le conseil demande de substituer certains investissements pour au profit de la réalisation de l'enfouissement total des réseaux au haut Croisy si le dossier, bien entendu est réalisable techniquement, dans les délais, et financièrement.

D'autre part, il nous a été demandé de faire l'inventaire de tous les terrains susceptible d'être alimentés en fibre (Permis d'urbanisme, dents creuses, lotissement....) ce travail a été fait avec Hervé Moinet. (Haut Croisy et Bas Croisy)

Synthèse orientation 2018

COMMUNE DE CROISY SUR EURE PROJET BUDGET 2018				
date d'édition : 02/03/2018		prévisions		
Dépenses de fonctionnement 2018		189 327.00 €		
Recettes de fonctionnement 2018		231 861.58 €		
excédent de fonctionnement			42 534.58 €	
Dépenses d'investissement 2018		63 344.45 €		revoir BP avec nouveaux chiffres de dépenses et recettes
Recettes d'investissement 2018		98 119.64 €		
excédent d'investissement			34 775.19 €	
Total excédent de l'année 2018			77 309.77 €	
INVESTISSEMENTS pris en compte dans ce Budget		dépenses TTC	recettes de subvention	observation
Fin travaux des trottoirs devant la Mairie		3 844.90 €	1 700.00 €	
Sécurité routière Panneaux		1 444.11 €	- €	devis : moins cher
Four à pain		8 800.00 €	2 400.00 €	subvt département
			3 400.00 €	fondation du patrimoine dons mécène 1 500 € + dons particuliers 1900 €
Roue du moulin		13 600.00 €	7 800.00 €	
Enfouissement SIEGE		15 000.00 €	- €	
total		42 689.01 €	15 300.00 €	
INVESTISSEMENTS non pris en compte dans ce Budget		dépenses TTC	recettes de subvention	
Aménagement fond de vallée - voie douce entre Croisy et Menilles (550m)		54 000.00 €	34 560.00 €	DETR (30%) + Département 50% (route)
Aménagement du fond de Vallée - trottoirs entre le Bechet et l'église		40 000.00 €	24 000.00 €	DETR (40%)+ SNA(20%)
achat terrain Maubuchon (UA50)		3 000.00 €	600.00 €	DETR (40% sur 1500€)
Refection aux normes syndicat portion long du muret du cimetière		3 600.00 €	- €	subvention possible (voir DETR?)
Chauffage de l'Eglise		18 666.30 €	- €	devis actualisé. Aucune subvention
Enfouissement coordonné de la fibre de FT avec HTA sur le plateau du haut Croisy		"40 000 €"		aucune subvention
aménagement parcelle et Peinture du Château d'eau		5 500.00 €	1 650.00 €	SNA (30%)
total		124 766.30 €	60 810.00 €	
Total dépenses supplémentaires			63 956.30 €	

L'analyse de ce tableau montre que la majorité des investissements peuvent être pris en compte (62 956.30 €) peut être financé compte tenu de l'excédent 2017 de 77 709.77 €

7. Acquisition d'une citerne tractée avec pompe entraînée par la prise de force pour arrosage des massifs et jardinières : mise à prix 1000 € sur Webenchères. Cela permettra de libérer la remorque orange très instable pour transporter les cuves à eaux (2 x 1 000 l) et qui n'est pas réglementaire (surcharge du châssis et instabilité de la charge, difficulté pour la conduite, manipulation dangereuse et pénible des systèmes de pompage et de remplissage des cuves, signalétique inexistante (feux arrières, warning...). Cette nouvelle cuve fonctionne avec une pompe entraînée par la prise de force arrière du tracteur, ce qui va permettre de grosses économie de carburant (l'ancienne pompe fonctionnait avec de l'essence)

Le conseil après délibération, donne un avis favorable à cet investissement s'il le prix ne dépasse pas 1800 €

8. Achat de bacs à sable/sel pour déneigement de la route du haut Croisy. Sur proposition de Luc Baudry, le conseil adopte le principe d'installer des bacs (sel et sable) pour permettre aux automobilistes coincés dans la cote du haut Croisy de se dégager. Ces bacs ont un coût unitaire de 173 € HT pièce. Le positionnement de 3 bacs dans la montée est décidé.

Le conseil donne son accord pour l'achat de 3 bacs à sels de 110l

3) Organisation inscription Transports scolaires 2018/2019

La SNA nous demande de délibérer sur le mode de financement des transports scolaires souhaité par la mairie.

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler le mode de paiement des parents tel institué en 2017, pour le transport scolaire, à savoir :

- tous les parents financent le transport scolaire de leurs enfants (par mode informatique ou en se déplaçant à la SNA à Douains),
 - se font remettre un justificatif de paiement,
 - et viennent en mairie pour recevoir leur remboursement s'ils rentrent dans le critère de non imposabilité (les parents devront alors justifier leur situation fiscale par fourniture de leur fiche d'imposition).
- Le conseil rappelle que le transport scolaire depuis 2016 n'est plus subventionné à 50%

- 4) **Urbanisme** : le dernier permis préalable déposé d'une demande de création d'une annexe de 37 m2 adossée à une habitation. Cette demande vient de nous être refusée suite à un nouveau décret de novembre 2017 imposant pour toutes les constructions (> 20 m2) engendrant une surface totale de la surface au sol de l'habitation supérieure à 150m2, la nécessité de déposer un permis de construire (PC) validé par un architecte.

Bon à savoir ... !

5) Compte rendu des réunions syndicales

- a. SNA réunion des délégués le 22/02/2018

Voir en **annexe 1** : l'ordre du jour. L'ensemble des rapports sont consultables en mairie

- b. **Syndicat** de voirie : vote du CA 2017 et du BP2018 répartition des participations des communes, travaux prévisionnels (diminution de 102,48€ pour la commune de Croisy sur Eure)

Voir tableau en **annexe 2**.

Concernant les travaux de voirie prévus cette année :

- Rondpoint du Messie, VC161, réalisation d'un bateau d'entrée de la propriété au n° 1 (financement à partager à moitié avec le propriétaire, compte tenu qu'une entrée existe déjà).
- Chemin de la cavée Marceau, VC160, réalisation de la fin du chemin (10 m) jusqu'à l'embranchement du chemin des Marettes
- Le haut Croisy, VC05, réparation des dos d'âne (réfection des joints entre pavés)

6) Informations diverses

- a. **AG du CAUE** : appui engagé sur le projet d'aménagement de fond de vallée

Voir en **annexe 3**, l'ordre du jour ; le point intéressant des discussions s'est porté sur l'attrait du CAUE pour le réaménagement des fonds de Vallée. A ce propos, Jean Marc Coubé du CAUE est en train de finaliser le projet que nous menons sur le fond de vallée de l'Eure entre Vaux, Croisy, Ménilles, Pacy et Fains

- b. **Réunion avec SNA** : une cellule spécifique d'aide et de concertation avec les communes vient d'être mise en place à la SNA (Laurence Desvignes et Emmanuelle Renouf) entre autre cette cellule s'occupe des aides pour l'attribution des fonds de concours. La discussion permet de trouver un accord pour la création de la voie douce et la restauration du château d'eau. (on en a parlé)

- c. **Enfouissement des réseaux** (on en a parlé)

- d. **Travaux de renforcement de la chaussée et du tablier du pont du Bras Sagout** (moulin de Croisy) le 1^{er} juin 2018

Voir le CR en **annexe 4** ; il faut imposer de faire un trottoir de 1.2 m minimum. **Un courrier sera envoyé au Département pour statuer de ce litige.**

7) Prochaines réunions

- **Prochain conseil le 6 avril à 18 h00**

- **CCAS le 31 mars 2018 à 10h 00**
- **Journées de printemps (journées citoyennes) à déplacer (dates proposées initialement le 14 et 15 avril) à reporter en mai ou début juin faute de présence de JM de Monicault maire..**
- **Inauguration mairie : proposition le samedi 23 juin 2018 à 15h00**

Le secrétaire de séance

Le maire

Cyril Garreau

JM de Monicault

ORDRE DU JOUR
Conseil Communautaire du 22 février 2018

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 11 décembre 2017
- Communication : décisions du Bureau Communautaire et du Président
- Communication : composition du Conseil Communautaire

- I. **Administration générale**
 - 1.1 Désignation de représentants dans les organismes extérieurs

- II. **Finances & prospectives**
 - 2.1 Plafond d'encours de dette garantie
 - 2.2 Débat d'orientation budgétaire

- III. **Stratégie & coopération territoriale**
 - 3.1 Certificats d'Economie d'Energie (CEE) – Convention de reversement aux communes des fonds issus de la vente des CEE par SNA
 - 3.2 Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC)

- IV. **Aménagement & usages numériques**
 - 4.1 Eure Normandie Numérique – Modification statutaire

- V. **Développement économique**
 - 5.1 Aide à l'immobilier d'entreprises – Modification du règlement d'attribution

- VI. **Tourisme**
 - 6.1 Musée des impressionnistes Giverny (MDIG) – Modification statutaire

- VII. **Mobilités**
 - 7.1 Marché n°SDRT 14-163 – Transports scolaires de l'ex-CCAE – Lot 8 : CDC des Andelys, circuits primaires, collèges et lycées – Avenant n°1
 - 7.2 Marché n°SDRT 15-124 – Transports scolaires de l'ex-CCEVS –Avenant n°15

- VIII. **Aménagement & habitat**
 - 8.1 Extension du périmètre du SCoT à la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon
 - 8.2 Aménagement du secteur gare de Vernon – Convention cadre

- IX. **Petite Enfance**
 - 9.1 Etablissements d'accueil de jeunes enfants – Tarif fixe 2018

- X. **Jeunesse**
 - 10.1 Avance de subvention pour l'Association Temps Libre Et Jeunesse (ATLEJ) et l'Espace Laïque Vernonnais (ELV)

XI.	Culture
11.1	Centre Culturel Guy Gambu – Tarifs pour la saison 2018-2019
11.2	Espace Philippe Auguste – Tarifs pour la saison 2018-2019
11.3	Etablissements d'enseignement artistique – Tarifs pour la saison 2018-2019
XII.	Sport
12.1	Piscine des Andelys – Tarifs pour la saison 2018
12.2	Délégation de service public pour l'exploitation de l'Espace Nautique de la Grande Garenne et la piscine Robert Taron – Avenant n°3
XIII.	Assainissement
13.1	Délégations du service public d'assainissement collectif de la vallée de l'Eure – Avenants de prorogation
13.2	Systèmes d'assainissement collectif de la vallée de l'Eure – Approbation du recours à la gestion déléguée du service et autorisation de lancement de la procédure de consultation
XIV.	Milieux aquatiques, ruissellement & inondation
14.1	Adhésion de SNA au syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle
XV.	Déchets
15.1	Marché 2014/011 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'ex-Cape – Lot n°1 – Avenant n°2
XVI.	Questions diverses

Annexe 2 : Tableau de répartition des charges entre communes pour équilibrer le budget

Mise à jour le 02/02/2018

Calcul de la Participation des COMMUNES Avec les derniers potentiels fiscaux connus (POTENTIELS FISCAUX 2017)

18 COMMUNES	Long. Voies en ml 25/02/2014	Part Comm. 33,33%	population DGF totale 2017	Part Comm. 33,33%	Val.Pot.Fiscal 2017 4 Taxes	Part. Com. 33,33%	Rappel BP 2017 Totalité	Rappel BP 2017 part Cnes	Participation 2018			variation 2016/2017 en €
									En totalité	TP/CAPE	Part. Syndt	
BOISSET-les-PREVANCHES	8 919	9 877,21	477	8 584,73	286 505,00	7 678,21	25 852,11	25 318,11	26 140,15	534	25 606,15	288,04
BREUILPONT	18 019	19 954,87	1 290	23 216,56	936 323,00	25 093,05	68 063,28	52 709,28	68 264,48	15 354	52 910,48	201,20
BUEIL	11 652	12 903,83	1 639	29 497,63	1 060 670,00	28 425,50	69 414,48	58 231,48	70 826,96	11 183	59 643,96	1 412,48
CAILLOUET	12 748	14 117,58	469	8 440,75	299 722,00	8 032,42	30 013,85	26 708,85	30 590,75	3 305	27 285,75	576,90
CHAIGNES	6 015	6 661,22	294	5 291,22	248 489,00	6 659,40	18 330,11	12 269,11	18 611,84	6 061	12 550,84	281,73
CROISY-SUR-EURE	4 283	4 743,14	238	4 283,37	299 382,00	8 022,77	17 151,74	8 410,74	17 049,28	8 741	8 308,28	-102,46
FAINS	5 413	5 994,55	419	7 540,88	260 676,00	6 986,00	20 641,56	20 093,56	20 521,43	548	19 973,43	-120,13
HARDENCOURT-COCHEREL	7 371	8 162,90	283	5 093,25	199 774,00	5 353,86	18 534,46	16 999,46	18 610,01	1 535	17 075,01	75,55
HECOURT	8 582	9 504,01	377	6 785,00	257 835,00	6 909,87	23 026,70	21 172,70	23 198,87	1 854	21 344,87	172,17
LA BOISSIERE	7 460	8 261,46	304	5 471,19	202 407,00	5 424,42	18 953,35	18 953,35	19 157,07	0	19 157,07	203,72
LE CORMIER	17 207	19 055,63	439	7 900,83	266 845,00	7 151,33	33 965,48	33 510,48	34 107,79	455	33 652,79	142,31
LE PLESSIS-HEBERT	11 572	12 815,24	431	7 756,85	280 197,00	7 509,16	28 078,79	26 570,79	28 081,25	1 508	26 573,25	2,46
MENILLES	17 722	19 625,96	1 703	30 649,46	1 079 746,00	28 936,73	77 589,89	67 688,89	79 212,15	9 901	69 311,15	1 622,26
MERREY	5 990	6 633,54	386	6 946,97	268 051,00	7 183,65	20 724,16	20 217,16	20 764,16	507	20 257,16	40,00
NEUILLY	4 039	4 472,93	189	3 401,50	123 667,00	3 314,22	11 034,39	11 012,39	11 188,65	22	11 166,65	154,26
VAUX-SUR-EURE	5 799	6 422,02	343	6 173,09	265 085,00	7 103,63	19 804,08	19 693,08	19 698,73	111	19 587,73	-105,35
VILLEGATS	5 315	5 886,02	370	6 659,01	230 506,00	6 177,46	18 517,91	17 220,91	18 722,49	1 297	17 425,49	204,58
VILLIERS-EN-DESOEUVRE	13 996	15 499,66	939	16 899,50	545 908,00	14 630,10	46 417,83	44 687,83	47 029,25	1 730	45 299,25	611,42
	172 102	190 591,77	10 590	190 591,77	7 111 748,00	190 591,77	566 114,17	501 468,17	571 775,31	64 646	507 129,31	5 661,14

BUDGET PRIMITIF 2018 : 571 775
Article 73111/Part Syndicat : 507 129
Article 7321/TP SNA : 64 646

Longueurs voiries : mise à jour le 12/01/2018 (Croisy et La Boissière)
 Potentiels fiscaux 2017 mise à jour le 12/01/2018 selon données Préfecture
 Population DGF 2017 mise à jour le 22/01/2018 selon données Préfecture
 Rappel BP 2017 mis à jour le 12/01/2018

Hausse
Ecart
1,00%
5 661,14
soit hausse Cne
1,13%
= 571 775,31 - 507 129,31 = 507 129,31

0,0377755

Annexe 3 : Assemblée Générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure)



9h45

ACCUEIL

10h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11h00

QUELS PROJETS POUR NOS CENTRES-BOURGS ?

LA POLITIQUE DU DÉPARTEMENT DE L'EURE POUR LES CENTRES-BOURGS

Stéphanie AUGER, Frédéric DUCHE, Diane LESEIGNEUR, Vice-Présidents du Conseil départemental de l'Eure

RAMENER DES HABITANTS DANS LE CENTRE-BOURG :
UN OBJECTIF, UN PROJET MUNICIPAL, PLUSIEURS OPÉRATIONS

Henri BERGAMI, 1^{er} adjoint au Maire de Gasny
Jérôme TACONNET, Directeur de SENOVEA Développement

Dans le cadre de l'atelier de recherche-action « Vallées habitées »
RECONVERTIR 2 HECTARES DE FRICHE INDUSTRIELLE AU CŒUR DU BOURG :
POURQUOI ET COMMENT IMPLIQUER LES HABITANTS ET LES PROFESSIONNELS ?

Valéry BEURIOT, Maire de Brionne
Jean-Marc COUBÉ, Paysagiste au CAUE27

RESTRUCTURER LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES : QUAND LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU
COLLÈGE OFFRE L'OCCASION DE CRÉER UN CENTRE-BOURG

Didier GUÉRINOT, Maire de La Saussaye

13h00

CLÔTURE AUTOUR D'UNE BOISSON APÉRITIVE



Annexe 4 travaux du pont sur le bras Sagout

Compte rendu de réunion du 5 février 2018
Commune de CROISY SUR EURE

Objet : confortement et entretien de l'Ouvrage d'art n°065D0004.

Présents :

Mairie de Croisy sur Eure: M. DE MONICAULT

Conseil départemental: S. CANU, F. LEBLOND, A. MOUTON, P. THEROULDE, R. COLLET.

La réunion s'est tenue sur site suite à la demande conjointe de la municipalité et de la cellule entretien Ouvrage d'art du CD27.

Lors de cette réunion, les services Départementaux ont présenté à la commune les travaux envisagés sur l'ouvrage d'art.

Ils portent sur :

- La démolition des murs en retour coté aval
- Le confortement de la fondation à l'aide de palplanches
- La reconstruction des murs en béton armé
- La confection d'une structure de chaussée
- L'extension des caniveaux bétons, côté aval, avec la dépose-repose de quelques bordures T2
- Le ragréage des trottoirs
- Le remplacement ou la mise en peinture des garde-corps (suivant s'ils sont impactés par de la démolition)
- Le traitement hydrofuge des corniches
- La réalisation de caniveaux Asphalte
- La reprise de la couche de roulement
- Etc.

La cellule entretien des ouvrages d'art a présenté à la commune les prémices de son dossier d'exploitation, soit :

- La démolition d'une rive de la chaussée, avec la neutralisation d'une voie de circulation
- La nécessité de mettre en place un alternat jour et nuit durant les travaux
- L'étroitesse de la voie de circulation imposera de mettre en place une déviation accompagnée d'une communication auprès de l'entreprise Boursin
- Pour ne pas impacter les transports scolaires et profiter d'une diminution du trafic, les travaux sont prévus en juillet 2018.

La municipalité a proposé de :

- Ne pas poser de jardinières sur les garde-corps situés en aval
- Récupérer les végétaux plantés au pied de la rampe d'accès
- Communiquer son plan de recollement du giratoire RD71-RD65

Pour information, l'éclairage public situé sous l'ouvrage d'art devra être déposé pour la durée du chantier.

M. le Maire demande de mettre aux normes le cheminement piéton à l'aplomb de l'ouvrage d'art. La cellule ouvrage d'art va étudier la faisabilité. Dans tous les cas, le cheminement piéton sera supérieur à l'actuel et aura au minimum une unité de passage (80 cm).

